



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## questions écrites

Question écrite n° 92504

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur la dégradation du délai de réponse aux questions écrites qui est constatée aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Le prétexte avancé par le Gouvernement est celui de l'importance du nombre de questions écrites. Or, pour remédier à cet état de fait, l'Assemblée nationale a instauré une limitation à 52 questions écrites par an et par parlementaire, soit en moyenne une par semaine. L'une des contreparties annoncées par le président de l'Assemblée nationale en accord avec le Gouvernement était qu'au moins pour les questions signalées le délai de réponse serait respecté. Les questions signalées sont des questions normales pour lesquelles le délai n'a pas été respecté et qui, compte tenu de leur importance, bénéficient d'un signalement. Celui-ci fait obligation au Gouvernement de fournir une réponse dans un délai supplémentaire de dix jours. Or malgré les restrictions sur le nombre des questions écrites à l'Assemblée nationale, de très nombreuses questions signalées n'ont toujours pas de réponse plusieurs mois après avoir été signalées, délai qui s'ajoute au délai de plusieurs mois précédant la date du signalement. L'auteure de la présente question a ainsi 36 questions signalées qui n'ont toujours pas de réponse, dont une question n° 17129 au ministre de l'intérieur qui a été posée le 5 février 2013, puis signalée le 5 novembre 2013, soit un délai total de près de trois ans. Elle lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à de tels retards.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, partage l'intérêt de Madame la Députée pour le bon fonctionnement de nos institutions. Les questions écrites sont un élément utile au contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement. Pour la XIVème législature, le taux de réponse aux questions écrites de l'ensemble des parlementaires de 74%, ce qui n'est pas pleinement satisfaisant. Le nombre sans cesse plus important de questions posées – près de 100 000 pour les seuls députés depuis juin 2012 – explique en partie la difficulté des ministères à apporter des réponses dans les délais réglementaires. Le secrétaire d'État rappelle régulièrement aux membres du Gouvernement la nécessité de répondre aux questions écrites des parlementaires laissées sans réponses et de répondre aux questions dans des délais plus rapides, notamment pour ce qui concerne les questions écrites signalées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92504

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 janvier 2016](#), page 455

**Réponse publiée au JO le :** [1er mars 2016](#), page 1804